

L'Indépendant, 07/02/23

## Les Angles : après l'annulation partielle du plan local d'urbanisme, le maire ne décolère pas



Michel Poudade, maire des Angles. DR

La dernière mouture du plan local d'urbanisme (PLU) validée par le conseil municipal de la commune remonte à décembre 2018. Sauf qu'entre-temps, la contestation menée par deux associations de protection de l'environnement aboutit à l'annulation partielle du plan d'urbanisme, pour seulement un demi-hectare. Michel Poudade, le maire des Angles, fulmine.

C'est un maire qui a bien du mal à tempérer sa colère. Un maire qui a bien du mal à digérer la décision rendue par la cour administrative d'appel de Toulouse. Par un arrêté datant du 2 février 2023, la juridiction devait à nouveau se prononcer sur la légalité du plan d'urbanisme local (PLU) attaquée notamment par l'association Frene 66. Et malgré une décision favorable à la commune par-devant le tribunal administratif de Montpellier en 2020, le verdict rendu en appel à Toulouse donne gain de cause à Frene 66 et à l'autre association de protection de l'environnement menant la fronde contre le PLU des Angles. Ce qui est reproché à la commune par la cour administrative d'appel, c'est que la zone "Sarrat del Frare" ne peut être urbanisée *"au regard de l'exigence de préservation des espaces paysages montagnard qui s'impose spécifiquement dans les communes classées en zone de montagne... L'ouverture à la construction de cette zone naturelle, où des constructions d'une hauteur de huit mètres pouvaient être autorisées, méconnaissait ces règles"*.

Du grand n'importe quoi pour Michel Poudade, le maire des Angles qui ne comprend pas cette décision. "*Déjà, je vais vous dire qu'on va laisser passer le temps de la colère pour bien analyser la décision et surtout pour me calmer...*" Le maire des Angles annonce la couleur. Pas question d'en rester là. "*Bien sûr qu'on va aller devant le Conseil d'Etat pour continuer la procédure. Déjà par principe car cette décision est totalement déconnectée de la réalité*".

La contre-attaque du maire des Angles devrait faire du bruit en Capcir. Même si la régularité de la procédure suivie et la majeure partie des orientations d'urbanisme voulues par la commune ont été confirmées par la cour, il ne compte pas laisser de côté les 5 000 m<sup>2</sup> rejetés en appel. Et il devrait apporter davantage de détails sur la suite des événements dans les prochains jours.